

Le dépistage organisé des cancers dans la Sarthe

Le dépistage organisé, pourquoi ?

Les cliniciens ont observé que la détection d'un cancer à un stade précoce permettait de réaliser plus souvent un traitement curatif. Le dépistage est une démarche qui vise à détecter, au plus tôt, en l'absence de symptômes, des lésions susceptibles d'être cancéreuses ou d'évoluer vers un cancer chez une personne en bonne santé. L'intérêt du dépistage est de pouvoir ainsi détecter plus précocement un cancer, de mieux soigner le patient et de limiter la lourdeur des traitements et des séquelles éventuelles.

Le dépistage organisé, pour qui ?

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes âgées de 50 à 74 ans sans antécédent de cancer du sein. Elles reçoivent dès 50 ans une invitation pour réaliser une mammographie et un examen clinique dans un centre d'imagerie médical. Ces examens sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. Le dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse aux femmes et aux hommes âgés de 50 à 74 ans qui n'ont pas de facteurs de risques personnels ou familiaux (antécédents de cancer colorectal, d'adénomes ou de maladie inflammatoire digestive). Ils reçoivent dès 50 ans une invitation à retirer un test de recherche de sang dans les selles chez leur médecin traitant.

Le dépistage organisé, comment ?

Chaque département possède une structure de gestion (dit aussi centre de dépistage) qui invite la population âgée de 50 à 74 ans domiciliée dans le département à réaliser le dépistage. Deux dépistages organisés sont proposés : le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal.



Pour plus d'information:
ASSOCIATION G.E.M.S. — 17 Rue Edgar Brand — 72000 le MANS
Tél: 02 43 50 77 77 - Site: www.gems-72.fr

Nouvelle association



MOVE, GAMES, FRIENDS
(Français: bouge, jeux, amis)

Présidente: Catherine LISSY
Secrétaire : Deborah LE CHEVALIER
Trésorière: Géraldine PHILIPPE
Membre actif: Marjolaine LAUFF
Alexandre EDON

L'association a pour objet de rassembler les jeunes de La Chapelle St Rémy (à partir de 9 ans), de leur proposer un encadrement et la réalisation d'activités collectives dans un esprit d'amitié, de citoyenneté, et de responsabilité. L'association s'entend agir avec la commission jeunesse et sports.



Le recensement et la journée défense et citoyenneté : Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, les jeunes français doivent se faire recenser dans la mairie de leur domicile. Pour tout renseignement contactez votre mairie ou le centre du service national d'Angers au 02 44 01 20 50.

Samedi 06 février
Commission jeunesse et sport
Soirée jeux de société
Salle polyvalente 19h

Vendredi 12 février

LOTO
Comité de fêtes
Salle polyvalente 20h

Vendredi 26 Février

LOTO
Généralisations mouvement
Salle polyvalente 20h

Samedi 27 février

Théâtre « les Chemineux »
Comité de fêtes
Salle polyvalente

Pêle-Mêle : l'association pêle-mêle souhaite mettre en place un échange de savoirs. Une réunion d'information aura lieu **le jeudi 11 mars à 20h à la salle des associations.**

Vous avez des connaissances en tricot, couture de base, crochet, utilisation d'une machine à coudre ou autres... venez rencontrer les membres de l'association pour échanger ces savoirs.

Renseignements au 06 76 14 22 86

Les séances sont gratuites après adhésion à l'association.

Abandonnons les sacs plastiques...

Les sacs plastiques que nous utilisons lors de nos achats se retrouvent en grande quantité dans les océans du globe, ils dérivent au gré des courants et se regroupent en des endroits bien connus et identifiés sur le globe ; On appelle ces zones de déchets flottants le 6ème continent, c'est dire la quantité de plastique que l'on peut retrouver dans les océans... Ces sacs présentent un grave danger pour la faune et la flore, ainsi que pour la pêche et le tourisme indirectement. Ces sacs, sous l'effet des rayons solaires, se fragmentent en petites particules qui peuvent être ingérées par les animaux et les poissons. Ces matières plastiques contiennent des substances chimiques et des polluants que l'on retrouvera dans nos assiettes, la chair du poisson se trouve ainsi polluée par ces molécules nocives.

(Source ministère de l'écologie)

17 milliards de sacs plastique sont encore consommés chaque année en France dont 8 milliards sont abandonnés dans la nature. Ces sacs sont utilisés quelques minutes mais mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader, et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux. 75 % des déchets abandonnés en mer sont en plastique. (source ministère de l'écologie)

A compter du 1^{er} janvier 2016, fin des sacs plastiques à usage unique au profit des sacs réutilisables. Pour les fruits et légumes, fin au 1^{er} janvier 2017, des alternatives seront proposées grâce à des sacs compostables fabriquées à partir de matière végétale. Ceci devrait également permettre de développer et de valoriser la production de ces matières innovantes. Aujourd'hui environ 90% des sacs fruits et légumes sont importés depuis l'Asie.

Vous aussi, à votre échelle, participez et lutttez contre cette pollution, n'utilisez plus ces sacs à usage unique, vous pouvez aussi devenir un éco randonneur en ramassant ces déchets sur vos randonnées...



Gendarmerie nationale

Désormais la gendarmerie de secteur de La Chapelle Saint Rémy est la communauté de brigades de gendarmerie de Saint Mars La Brière :

Gendarmerie de Saint Mars La Brière

2 allée de La Forêt
72470 Saint Mars La Brière
02 43 89 70 36

Ouvertures : Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Gendarmerie de Connerré

20 rue de la Rochelle
72160 Connerré
02 43 89 00 01

Ouvertures : Le lundi de 14h à 18h, le mercredi et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Un point accueil gendarmerie se tient à la mairie de Tuffé de 9h à 11h le lundi.

Pré-plainte en ligne

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...) Les situations d'urgence qui nécessitent une intervention immédiate des services de police ou de gendarmerie ne doivent pas passer par la pré-plainte en ligne. Sont également exclues de ce dispositif les plaintes contre personnes connues ou dénommées, car elles peuvent justifier un traitement immédiat et une interpellation rapide de l'auteur.

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Guichet unique

Aujourd'hui, chaque victime peut déposer plainte dans tout commissariat ou brigade de gendarmerie indifféremment du lieu de commission des faits : c'est le principe du guichet unique.

